

**Nombre de conseillers**

<b>Membres</b>	<b>10</b>
<b>Présents</b>	<b>07</b>
<b>Représentés</b>	<b>00</b>
<b>Votants</b>	<b>07</b>
<b>Exprimés</b>	<b>07</b>
<b>Pour</b>	<b>07</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

De la commune **SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**

Séance du **06 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit, le six avril à **19 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

**Étaient présents** : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER, M. Frédéric DUPLÉIX

**Pouvoirs** :

**Excusés** :

**Absents** : M. Julien MOURLON, M. Jacques GALLAND, M. Pascal REDON

**Date de convocation** 29 mars 2018

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

***Objet : Vente de la parcelle AT n° 155 à Monsieur Serge BOURDERIONNET***

*Vu la délibération DE\_260118\_3 du 26 janvier 2018 portant sur la demande d'acquisition de la parcelle sectionnaire AT 155 formulée par M. Serge BOURDERIONNET afin de créer un accès à la parcelle AT 98,*

*Vu la valeur de la parcelle estimée à 0.50 € le m<sup>2</sup> par le service France Domaine,*

*Vu le résultat de la consultation des électeurs de la section de Chez Villatte qui s'est déroulée le 17 mars 2018 : 11 inscrits - 7 voix pour, 2 voix contre le projet de vente de la parcelle AT 155 appartenant à la section de Chez Villatte à M. Serge BOURDERIONNET*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE de vendre, à M. Serge BOURDERIONNET, au prix de 0.50 € le m<sup>2</sup> la parcelle AT 155 d'une superficie de 84 m<sup>2</sup> classée en nature de sol « landes » pour créer un accès à la parcelle AT 98 ;
- AUTORISE le Maire à signer l'acte qui sera rédigé en la forme administrative, ainsi que toutes pièces à intervenir ;
- PRECISE que le produit de la vente sera employé dans l'intérêt de la section de Commune de Chez Villatte et prioritairement à l'entretien et à la mise en valeur de ses biens.